



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

paiement

Question écrite n° 102622

## Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les légitimes questions que se posent les citoyens sur le prélèvement à la source. Aussi, il apparaît que les détenteurs de produits d'épargne comme le PERP se demandent s'il est opportun de procéder à des versements en 2017, ces derniers risquant de ne permettre aucune déduction fiscale sur leur revenu imposable. Par conséquent, si tel est le cas, elle lui demande si une information complète est prévue à leur intention.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marianne Dubois](#)

**Circonscription :** Loiret (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 102622

**Rubrique :** Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé :** Économie et finances

**Ministère attributaire :** Économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [14 février 2017](#), page 1192

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)